

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE CAROLINE LEDEUX / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande l'entreprise Justeau Frères, en date du 09 avril 2024,

CONSIDÉRANT que, en raison de travaux à l'Ehpad St Joseph et de l'installation d'une grue, il importe de réglementer la circulation sur la Rue Caroline Ledoux à Jarzé, Commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux à l'Ehpad St Joseph et de l'installation d'une grue, réalisés et mise en place par l'entreprise Justeau Frères, la circulation et le stationnement seront interdits sur la Rue Caroline Ledoux à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, du jeudi 18 avril 2024 au samedi 25 janvier 2025.

ARTICLE 2 : L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu.

ARTICLE 3 : ITINÉRAIRE ET DÉVIATION

Sens SEICHES SUR LE LOIR vers BAUNÉ : Sortie D766, D82 (rue de la Mairie), Grand'Rue, D766

Sens BAUGÉ vers JARZÉ : RD 766 (sortie grand'rue), Grand'Rue, Vers Sermaise, Chaumont d'Anjou ou Seiches sur Le Loir.

ARTICLE 4 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise Justeau Frères, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise Justeau Frères.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise Justeau Frères, et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 12 avril 2024,
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



MAIRIE JARZÉ VILLAGES
49140

PLAN PAGE 2



Du-18- AVRIL-jusqu'au-24-JANVIER-2025 - **RUE-CAROLINE-LEDEUX**

